

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES
SEANCE DU 14 Septembre 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 14 Septembre 2015, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

L'an deux mille quinze, le 14 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Fragnes, s'est réuni, sous la présidence de Alain GAUDRAY, en session Ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sur convocation adressée le 07/09/2015, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, WAETERLOOT Sébastien.

Absents excusés :

BRIDAY Nathalie donne pouvoir à WAETERLOOT Sébastien.

DECHAUME Agnès donne pouvoir à GAUDRAY Alain

Secrétaire de séance : FICHOT Dominique

Approbation des deux derniers compte-rendus de conseil à l'unanimité

Ajout d'un point 8 : subvention loup kid pour le 13 juillet : unanimité

1. Dossier Commune Nouvelle (Rapporteurs AG – FP –BP – AD - DF)

Alain Gaudray rappelle ses actions et entretiens :

Rencontre avec Mme Untermaier :

- qui constate le vide juridique que constitue le différentiel des valeurs locatives, ainsi que les personnalités qu'elle a contacté sur le sujet (ministre de l'intérieur entre autre)
- qui considère qu'il devrait y avoir à l'avenir d'autres incitations aux communes de devenir communes nouvelles.

Echange avec M. Pelissard qui partage le même point de vue.

Réunion des bureaux municipaux (absence de M. Leledy)

Echange des deux bureaux autour des points incontournables de la charte fondatrice :

- Nombre de conseillers municipaux
- Nombre d'adjoints en sus du maire devenant de fait adjoint
- Délégation de chaque adjoint
- Création d'une commune (ou deux) déléguée(s)

A l'issue du tour de table, une pierre d'achoppement se fait jour sur l'existence ou non d'une commune déléguée.

A l'issue du débat, l'intégration d'une commune déléguée dans la charte fondatrice est rejetée par le conseil à l'unanimité moins 2 abstentions.

2. Ressources humaines (Rapporteur AG) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les créations/suppressions de postes relatives aux avancements de grade et/ou des modifications de temps hebdomadaire du personnel communal.

↳ Créations de postes

Garderie périscolaire : 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 24.75/35€
Garderie périscolaire : 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 34.25/35€
Restaurant scolaire : 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 12.25/35€
Service administratif : 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
Bibliothèque : 1 poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe
Service technique : 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

↳ Suppressions de postes

Garderie périscolaire : 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 23.00/35€
Garderie périscolaire : 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 31.25/35€
Restaurant scolaire : 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 10.25/35€
Service administratif : 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
Bibliothèque : 1 poste d'assistant de conservation principal 2^{ème} classe
Service technique : 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les créations et suppressions de postes proposées
- **DECIDE** de modifier en conséquence le tableau des effectifs

3. Demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Rapporteur FP)

La commune est appelée à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) auprès des services préfectoraux avant le 27 septembre 2015, pour tous les ERP communaux.

Conformément à la délibération en date du 11 Mai 2015, la mission d'assistance à l'élaboration de l'ADAP a été confiée à la société SOCOTEC,

Fabienne PARIS présente les aménagements d'accessibilité programmés jusqu'en 2020 représentant un coût d'investissement global de 120 000 € sur 5 ans dont environ 86 000 € pour le bâtiment des Lauriers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) des services préfectoraux.

4. Grand Chalon : Convention d'appui technique aux communes (Rapporteur AG)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création par le Grand Chalon en juillet dernier d'un Service Commun d'Appui aux Communes dans le domaine de l'Ingénierie et Assistance technique.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire soumet la convention définissant les modalités de partenariat avec les communes.

Les communes membres pourront faire appel, sans participation supplémentaire, au service d'appui aux communes, à concurrence de deux sollicitations par an et par commune. Au-delà, les communes participeront aux coûts de fonctionnement à hauteur de 400 € par journée complète d'appui technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention présentée.

5. Convention de partenariat avec la Ville de Chalon-sur-Saône pour la mise à disposition d'un équipement sportif (Rapporteur DF)

Des explications sur l'évolution d'un partenariat de football entre les communes de Chalon et Fragnes sont apportées.

Des craintes sont exprimées sur les risques de dégradations d'un public qui a déjà été auteurs de faits en d'autres lieux. Un débat devra avoir lieu avant l'approbation d'une éventuelle convention.

Dans l'état actuel des choses, pas de convention à voter. Ce point est reporté.

6. Convention de servitude ERDF (Rapporteur AG)

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés par ERDF

Monsieur le Maire soumet le projet de convention relatif aux droits de servitude consentis à ERDF sur la parcelle AD 25 appartenant à la commune (limite de la déchetterie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré approuve le projet de convention présenté.

7. Attribution gratuité de salle exceptionnelle (Rapporteur DF)

Dominique FICHOT rappelle le principe d'attribution de 4 gratuités de salle aux associations communales.

Dans le cadre de sa programmation et de l'organisation du spectacle du Club Théâtre-Jeunes, l'ALDN sollicite la commune pour l'attribution d'une 5ème gratuité pour l'année 2016.

Dominique FICHOT propose à l'assemblée d'accorder cette gratuité de salle à titre exceptionnel afin de permettre à l'ALDN d'organiser ce spectacle dans de bonnes conditions.

Souhait du conseil que la commission vie associative se saisisse de cette demande récurrente.

Adopté à l'unanimité

8. Demande de subvention association LOUP KID (Rapporteur : D. FICHOT)

Dans le cadre de l'organisation des festivités du 14 juillet, l'Association communale LOUP KID sollicite une subvention de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer à l'Association LOUP KID une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € pour supporter le cout de financement du feu d'artifice lors de la fête du 13 juillet.

Rappel 400 € de la commune de la Loyère

9. Actualisation des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle la composition des commissions communales constituées en début de mandat et propose de les actualiser afin de dynamiser leurs fonctionnements.

Chacun des membres du conseil fait part de sa volonté de quitter ou rejoindre une nouvelle commission. La composition est modifiée en conséquence

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

Alain Gaudray signale son absence de la commune du 20 septembre au 1^{er} octobre, remplacée par Mme Paris.

Il rappelle également :

Cité 71 les 17 et 18 septembre

Les universités d'été du grand Chalon du 19 septembre

Fête de la voie verte et 30 ans du tennis club le 27 septembre

Octobre rose dont la course du dimanche 11 octobre, fait-on quelque chose de plus ?

Congrès des maires les 17 au 19 novembre

A la demande d'Alain Gaudray, Patrick Santiago représentera la commune à la commission départementale FDAVAL du vendredi 18 septembre en mairie de Farges.

Lecture d'Alain Gaudray des réponses du Vice président du Grand Chalon en charge des transports du Président du Conseil départemental 71 aux sollicitations de nos conseillers départementaux Mme Verjux Pelletier et M. Gonthier à propos de nos questions lors de leur visite à notre conseil municipal de juin 2015.

Alain Gaudray informe de la décision du préfet de déclarer le 12 août 2015 d'utilité publique la déviation Saoneor, laissant un délai de deux mois courir pour permettre aux personnes de faire leurs recours. Les travaux semblent devoir démarrer courant 2016 et s'achever en 2018

Enfin Alain Gaudray informe que l'association « un enfant, un avion, un rêve » offre à la commune en raison de son partenariat, deux places pour son spectacle au colisée le 27 septembre avec la venue des sapeurs-pompiers du Rhône ainsi que deux billets pour la foire de Chalon.

Bernard Pion incite les élus à se rendre à la fête de la voie verte et d'apprécier les animations qui y seront faites.

Il propose une réunion de la commission bâtiment le 6 octobre autour des travaux en mairie.

Laurence Malon explique qu'elle a contacté la mairie de Champforgeuil (M. Rollin) pour prendre connaissance de leur façon d'instaurer l'action « voisins vigilants » sans passer par une société qui fournit le matériel dont les panneaux en échange d'un abonnement à un service vocal coutant environ 800EUR/an. Il faudra faire une réunion publique.

Fabienne Paris rappelle le travail qui a été fait durant l'année pour rédiger le nouveau cahier des charges pour les contrats d'assurances avec en particulier :

Une offre sans franchise

Une offre pour le personnel identique pour tous

L'intégration du mobilier urbain

Vendredi 18 septembre se fera l'ouverture des plis des 5 lots (au moins 7 consultations ont eu lieu)

Fabienne Paris rappelle la date de la prochaine date de la commission finances : lundi 21 septembre

Dominique Fichot rappelle la rencontre avec l'office du tourisme du grand Chalon du 22 septembre à 14h pour finaliser les préparatifs de la fête de la voie verte ainsi que la venue de Bourgogne Tourisme à 15h le même jour.

Dominique Fichot propose la date du mercredi 23 septembre pour la préparation de la prochaine feuille de Fragnes.

Virginie Fauvaux rappelle que la commission jumelage (tourisme) se réunira le 22 septembre pour rencontrer des mairies ayant franchi le pas.

La séance s'achève à 22h45